

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



« J'ai un projet de travaux... comment faire... »

SI JE SOUHAITE LE DEPOSER EN LIGNE

- Mon projet se trouve sur les communes de Blars, Caniac-du-Causse, Cœur de Causse, Cras, Ginouillac, Lauzès, Lentillac-du-Causse, Les Pechs du Vers, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzès, Sénaillac-Lauzès, Séniergues ou Soulomès, j'utilise le lien suivant :

<https://ideau.atreal.fr>

Voir les Conditions générales d'utilisation CCCLM

Pour m'aider à constituer mon dossier, je me rends sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Je peux retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat.

- SI JE SOUHAITE LE DEPOSER EN FORMAT PAPIER, JE PEUX TOUJOURS LE FAIRE AUPRES DE LA MAIRIE

